

BELLOT

Lettre d'information

Octobre 2019

Chères Bellotières, chers Bellotiers,

Voici le dernier bulletin municipal de Bellot. Celui-ci reprend les informations du moment et d'autres sont des rappels.

Nous prendrons plaisir à nous retrouver lors des manifestations communales et associatives de notre commune que vous trouverez dans l'agenda.

Le Maire, François Housseau

Gestion des déchets

Depuis le 1er mai, COVALTRI (anciennement SMICTOM 77) de Coulommiers, service de gestion des déchets, nous permet d'en mettre beaucoup plus dans la poubelle jaune. Le tri devient beaucoup plus simple :

JE TRIE DÉJÀ DANS MON BAC JAUNE

NE PAS IMBRIQUER LES DÉCHETS LES UNS DANS LES AUTRES.



Toutes les briques cartons et tous les papiers



Toutes les boîtes, bidons, barquettes et aérosols en métal



Toutes les bouteilles d'eau, de lait, de jus de fruits, soda...



Tous les flacons de produits de toilette, et produits de ménages vides

NOUVEAU !

Vous pouvez mettre **DANS LE BAC JAUNE** TOUS vos emballages en plastique !



Toutes les barquettes



Tous les pots, boîtes et polystyrène



Tous les sachets et sacs en plastique



Tous les films, blister et filet à fruit

PAS BESOIN DE LES LAVER !

Il est à noter que le ramassage des **déchets verts** qui se faisait le vendredi sera effectué le **mardi** à partir 2020.

BELLOT

Lettre d'information

Les encombrants



Au mois de septembre, les agents communaux ont passé une demie-journée à ramasser les déchets qui ont été refusés par le ramassage des encombrants parce qu'ils auraient dû être déposés en déchetterie.

Rappel :

Les encombrants concernent uniquement les **DÉCHETS VOLUMINEUX** qui ne rentrent pas dans les bacs, d'un poids inférieur à 25Kg, et de moins de 2,5 mètres par objet.

Sont exclus :

- Les sanitaires (lavabo, WC, douche...)
- Gros électroménager
- Les vitres
- Les gravats
- Les produits toxiques : peintures, solvants, pesticides, etc
- Les portes-fenêtres
- Les palettes en bois
- Les sacs poubelles
- Les vêtements
- Les jouets et peluches pour enfants

Il est à noter que ces déchets sont refusés depuis les lois Grenelle de l'Environnement 1 et 2 qui ont permis la création de filière de recyclage spécifique pour certains types de déchets.

Des dépôts sauvages de déchets ont également lieu sur notre territoire et ont un coût pour la commune.



Nous vous rappelons que jeter ou abandonner vos déchets dans la rue ou dans un lieu public peut faire l'objet d'une amende pénale (de 68€ à 450€).

BELLOT

Lettre d'information

Sécheresse

L'année 2018 fut difficile pour la commune de Bellot. Après de fortes précipitations ayant entraîné des inondations séculaires, la commune a connu une forte sécheresse du mois de juillet à fin septembre.



A l'époque, quelques personnes nous avaient interpellé sur des mouvements de sol et des fissures sur certaines habitations. Le sol de l'Église avait commencé à s'affaisser.

La commune avait fait une **demande de classement en catastrophe naturelle** pour sécheresse, mais au mois de juin lors de la parution de l'arrêté, Bellot ne figurait pas sur la liste.

Cette année 2019 est encore pire que 2018, les mouvements de sols continuent et de nouvelles habitations se lézardent et se fissurent (centre bourg et hameaux).

Nous avons besoin de recenser l'ensemble des propriétaires concernés pour refaire au printemps 2020 une demande de classement en catastrophe naturelle sécheresse.

Merci de nous faire parvenir par mail : mairiebellot@orange.fr, par courrier, par le site internet ou lors des permanences de Mairie tous les éléments prouvant que vos biens sont touchés par ces mouvements de sols (courrier explicatif et photos).

Aujourd'hui, la commune de Bellot est toujours placée comme la région du Petit Morin en **crise de prélèvement**, même si nous connaissons ces jours-ci des épisodes pluvieux.

Cette alerte concerne à la fois les prélèvements du réseau de distribution d'eau potable, dans une rivière ou dans un puits mais aussi les rejets à faire dans une rivière. *Ainsi, le lavage des véhicules est interdit sauf dans les stations professionnelles, l'arrosage est interdit ou autorisé dans certaines situations, ...*

Le détail de ces restrictions est consultable sur le site de la Préfecture de Seine-et-Marne : www.seine-et-marne.gouv.fr



BELLOT

Lettre d'information

École

Nous tenons à remercier Monsieur Gass, directeur de l'école de Bellot pour son investissement auprès des enfants pendant 13 ans, ainsi que Mesdames Bourgatte et Laplaige, enseignantes en 2018/2019.

En juin dernier, l'annonce d'une fermeture de classe nous avait été annoncée. Cependant, grâce à la mobilisation des parents d'élèves, des enseignants et de la Mairie et l'arrivée de nouveaux enfants, **la quatrième classe a été maintenue.**

Aujourd'hui, l'école compte 80 enfants entre la maternelle et le primaire entourés par une nouvelle équipe enseignante :

- *Madame Sophie Gervais pour les maternelles (9 Petite Section et 11 Moyenne Section) avec Madame Stéphanie Quetard, ATSEM*
- *Madame Violette Rambaud pour les maternelles (14 Grande Section et 10 CP) avec Madame Béatrice Leblanc, ATSEM*
- *Madame Marion Baumgartner, nouvelle directrice pour les 5 CE1 et les 12 CE2*
- *Madame Julie Boucher pour les 11 CM1 et 8 CM2.*

Bibliothèque

Depuis la fin des travaux l'année dernière, la nouvelle bibliothèque connaît un regain d'intérêt et ce sont plus de 45 nouvelles personnes qui se sont inscrites.

En moyenne, 80 personnes fréquentent la bibliothèque chaque année.

La bibliothèque est ouverte et gratuite pour les habitants de notre commune :

- *aux scolaires et la halte garderie le vendredi de 15h à 16h*
- *pour tout le monde, le mercredi de 15h à 17h, le samedi de 10h à 12h*

La bibliothèque de Bellot est associée avec les bibliothèques de Doue et d'Orly sur Morin permettant l'accès à + 11 500 documents (livres, CD et DVD).



BELLOT

Lettre d'information

Consultation publique

Depuis 2015, une procédure est en cours pour un échange de terrain communal entre la commune et un particulier au hameau de Launoy Brulé (parcelle de 450 m² avec lavoir communal : division de 300 m² pour le particulier et 150 m² plus le lavoir restant propriété de la commune).

Après différentes délibérations et procédures administratives, le bornage contradictoire a été fait ce printemps 2019 et la procédure d'échange sera conduite à son terme pour cette fin 2019.

Afin de valider cet échange, **une consultation publique** sera organisée du 2 novembre 2019 au 16 novembre 2019 inclus, suivie par un garant de la consultation : Monsieur Joël Chaffard (commissaire enquêteur auprès du tribunal administratif de Melun)

Un dossier sera consultable en Mairie et sur le site internet de la commune. Si des administrés ont des remarques à faire, elles pourront être notifiées sur un cahier de doléances.

Suite à cette procédure, un rapport sera rédigé et l'acte notarié sera signé par la Mairie et l'administré. Cette consultation pourra se faire aux horaires d'ouvertures des permanences au syndicat de secrétariat, 9 Avenue de Villeneuve, par mail : mairiebellot@orange.fr et par courrier.

Point sur les travaux en cours:

Suite aux événements majeurs de 2018, les habitations particulières, les réseaux pluviaux et tout-à-l'égout, les rus, les fossés, la voirie, et les bâtiments communaux ont connu de nombreux dégâts.

- **Pour les particuliers** : Les assurances dans la majorité des cas ont été réactifs, la plus grande partie des habitants sont rentrés chez eux.
- **Les rus et les fossés** : Les opérations de nettoyage, de remise en état des berges et du lit du ru sont réalisées (Merci aux entreprises Torrette et Demarey)
- **Les réseaux pluviaux et le tout-à-l'égout** ont fait l'objet d'un nettoyage complet (entreprise Suez). Des interventions ponctuelles sont encore réalisées.



BELLOT

Lettre d'information

- **La voirie** : La réfection complète de la rue du Petit Doucy est terminée depuis fin août.

En ce qui concerne le bourg, les trottoirs, les voiries et le parking de l'école seront faits en fonction de l'avancement du chantier de canalisation d'eau potable, géré par le S2E77 (réalisation pendant les vacances de la Toussaint, en accord avec SETA environnement).

- **Les bâtiments communaux** : La cloison de la bibliothèque a été refaite en octobre 2018, la chaudière de l'école en novembre 2018 et les travaux du P'ti Bellot (la commune est propriétaire des murs) en mars 2019. C'est la société AJC Parruitte, retenue à la suite des appels d'offres pour effectuer les travaux de la mairie qui commenceront fin octobre, début novembre.

L'agence Postale et la mairie devraient pouvoir rouvrir début 2020.

Mutuelle communale

Nous vous avons proposé via l'association Actiom des contrats de santé collectifs avec un tarif par tranches d'âge mutualisé. (5 solutions et 14 niveaux de garanties).

De nombreux Bellotiers y ont souscrit depuis cette mise en place et en sont totalement satisfaits.

Monsieur **Gérard Houriez**, conseiller de l'association Actiom, recevra les Bellotiers sur rendez-vous **le samedi 19 octobre et le mardi 29 octobre** pour vous accompagner vous aussi dans votre démarche (analyse du contrat, conseils, calculs adhésions, résiliations...) .

Rendez-vous à demander auprès de la mairie ou depuis la rubrique contact du site mairie-bellot.fr



F.R.A.B.



La garderie de Bellot met en place un lien vers le site **HA-SOLIDAIRE** dans le but de recevoir des dons de plusieurs enseignes sans surcoût : en achetant via ce site, les enseignes reversent un don directement à la garderie.

Le formulaire d'inscription est disponible à partir du site de la FRAB :

<https://frabellot.asso-web.com/>

BELLOT

Lettre d'information

Trésor Public

Selon le centre des impôts, la réception de la taxe foncière du bâti et du non bâti mais aussi celle de la taxe d'habitation à Bellot ont du retard cette année.



Le paiement est reporté au 15 décembre 2019 pour ces deux impôts.

Alerte cambriolage

Notre commune a connu plusieurs cambriolages sur son territoire cette année tant dans le bourg que dans les hameaux.

Une nouvelle manière de procéder des malfaiteurs a été constatée ces derniers jours. Le ou les auteurs mettent un bouquet de mauvaises herbes sur la poignée du ou des portails extérieurs.

Ils repassent un peu plus tard .

Si le bouquet est tombé, cela leur indique que le logement est occupé. Dans le cas inverse, ils pénètrent par effraction dans l'habitation.

Si vous constatez ce type de procédure ou tout autre situation inhabituelle chez vous ou vos voisins, n'hésitez pas à le signaler à la gendarmerie au 17.

La fin d'année est aussi propice aux vols à la fausse qualité (fausse identité) et les personnes isolées et/ou âgées sont des cibles privilégiées.

Quelques conseils de prudence : fermez à clé votre maison même si vous êtes à l'intérieur. Ne laissez jamais la clé dans la serrure d'une porte vitrée ni sous un paillason ou un pot de fleurs.

N'ouvrez la porte qu'aux personnes que vous connaissez ou présentant une carte professionnelle si c'est un agent du gaz, de l'électricité ou de la Poste qui vient sans rendez-vous. N'hésitez pas à reporter ce rendez-vous en appelant le numéro de téléphone de votre facture.

D'une manière générale, **restez vigilant et n'hésitez pas à contacter la gendarmerie.**



BELLOT

Lettre d'information

2019

À vos agendas !

Octobre

- Samedi 19 et mardi 29 : Mutuelle communale, accueil par monsieur Houriez (Actionom)

Novembre

- Vendredi 8 : Ciné réel : « Blue fish » film de Mert Gokalp (CC2M, association CLIO)
- Lundi 11 : Cérémonie du 11 novembre
- Samedi 23 : Soirée Beaujolais (l'Assiette gourmande)
- Samedi 30 : Vide ta chambre à la salle polyvalente (FRAB)

Décembre

- Jeudi 5 : Repas de Noël commun avec le club de Villeneuve sur Bellot (Club Amitié et Sourire)
- Samedi 7 : Marché de Noël (Pomme en Fête)
- Samedi 14 : Arbre de Noël des enfants (mairie)
- Vendredi 20 : Goûter cinéma pour les enfants (FRAB)

2020

Janvier

- Samedi 11 : vœux du Maire et de son conseil
- Mercredi 29 : Assemblée Générale (Club Amitié et Sourire)

Février

- Samedi 29 : Sortie théâtre à Saint-Thibault des Vignes (la Belette)
- Date à déterminer (ou en mars) : Carnaval (Pomme en Fête)

Mars

- Mercredi 11 : Concours de belote (Club Amitié et Sourire)
- Dimanche 15 : Premier tour des élections municipales
- Dimanche 22 : Second tour des élections municipales
- Samedi 28 : Vide ta chambre à la salle polyvalente (FRAB)

Avril

- Dimanche 19 : Loto (Club Amitié et Sourire)

Mai

- Vendredi 8 : cérémonie du 8 mai
- Dimanche 31 : Brocante de Bellot (Pomme en Fête)
- Dimanche 31 et lundi 1er juin : 24ème exposition de peintures, sculptures et photographies (la Belette)

Juin

- Date à déterminer : Loto des enfants (FRAB)